

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2015**

Présents : MM. Christian SORET, Patrick DUPREZ, Jean-Jacques LETAILLEUR, Bernard LEROY, Xavier MAUNOURY, Dominique NEVEU, Alain ROCHETTE, Thierry VANDEBROUCK, Claude DASSÉ  
Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Brigitte TEIXIDO

Absents avec pouvoir :

Gérard PAQUERAUD donne pouvoir à Thierry VANDEBROUCK

Gilles THOMAS donne pouvoir à Christian SORET

Catherine KRET donne pouvoir à Dominique NEVEU

Secrétaire de séance : Bernard LEROY

La séance est ouverte à 20 h 30

**Le conseil municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :**

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015**

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de ce conseil municipal est approuvé, à l'unanimité des membres du conseil, présents et représentés.

### **2-1) TRAVAUX RUE DES MAUROIS (PLAN EN ANNEXE)**

Suite à un marché négocié, Monsieur le Maire, décrit le projet présenté par l'entreprise DUBRAC, moins-disant, pour un montant de :

- ✓ 67 705,00 euros HT soit 81 246,00 € TTC

Qui comporte :

- ✓ Un trottoir de 1,20 m de large réalisé côté maisons, en enrobé rouge,
- ✓ Des emplacements pour le stationnement des voitures prévus côté cimetière,
- ✓ Un parking réalisé de part et d'autre de l'entrée du stade.

### **2-2) TRAVAUX ACCES CAMPING (PLAN EN ANNEXE)**

Suite à un marché négocié, Monsieur le Maire, décrit le projet présenté par l'entreprise DUBRAC, moins-disant, pour un montant de :

- ✓ 23 858,00 euros HT soit 28 629,60 € TTC

Qui comporte :

- ✓ Le chemin d'accès actuel traité avec un enrobé et des bordures réalisées de chaque côté, cela jusqu'au calvaire existant.
  - Le début des travaux reste à fixer.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents, **approuve ces dispositions, autorise Monsieur Le Maire**, à signer les Ordres de Services correspondants.

### **3) VALIDATION DES CONTRATS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES (EN ANNEXE)**

Les quatre contrats concernent :

- ✓ L'ESPACE ANDRE FRANCOIS pour les Artistes,
- ✓ « « « pour les autres populations.
- ✓ LA SALLE DE REUNION JFC GIR,
- ✓ LA SALLE DES FETES

Les montants des locations sont les suivants :

- ✓ L'ESPACE ANDRE FRANCOIS - pour les Artistes : 200 € le week-end  
400 € 11 jours
- ✓ « « « - pour les autres populations : 100 €/jour  
200 €/week-end  
400 €/semaine
- ✓ LA SALLE DE REUNION JFC GIR :  
100 €/jour  
200 €/week-end  
300 €/semaine
- ✓ LA SALLE DES FETES :  
300 €/week-end pour les Grisylliens,  
600 €/week-end pour les Extérieurs.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, **adopte ces dispositions par 14 voix POUR et 1 CONTRE (C. KRET)**.

Les tarifs de location de la vaisselle sont également revalorisés (EN ANNEXE).

### **4) ARRETE MUNICIPAL SUR L'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISEES SUR L'ESPACE PUBLIC DE LA COMMUNE APRES 21 HEURES (ANNEXE)**

Le Maire précise que le vote de cet arrêté permet à la Gendarmerie de verbaliser les contrevenants.

Le Conseil Municipal, **approuve ces dispositions** à l'unanimité,

Sur le problème général de l'augmentation du nombre d'incivilités constatées, Alain Rochette fait la déclaration suivante :

« Compte tenu de l'amplification des incivilités, parfois graves, des vols, des dégradations de biens publics et privés, d'applications de tags multiples, des dérives dues à l'ivresse donc de comportements inacceptables que dans le contexte actuel les forces de l'ordre ne semblent plus en mesure de traiter de façon courante, par manque d'effectifs, je demande à Mr le maire et aux membres du Conseil municipal de bien vouloir engager avec le Conseil départemental du Val d'Oise et la Communauté de communes Vexin Centre l'étude d'implantation et la mise en œuvre d'un système local de vidéo protection actif ou d'une police intercommunale.

A noter que le Conseil départemental du Val d'Oise subventionne ces dispositifs destinés à assurer la sécurité de nos personnes et de nos biens. »

Catherine Carpentier ajoute qu'il serait souhaitable de faire réaliser un pré étude d'un système de protection vidéo qui prévoirait quelques caméras placées à des endroits stratégiques (entrée/sortie de la commune par exemple).

Il est finalement décidé de constituer un groupe de travail sur le sujet.

## **5) MISE EN SENS UNIQUE DU HAUT DE LA RUE DE BERVAL**

Ce projet est abandonné car sa mise en sens unique pose de nombreux problèmes.

Monsieur Le Maire propose que le miroir existant et défaillant au carrefour entre la rue de Berval et la rue du Vexin soit remplacé par deux miroirs ; ce qui permettrait aux automobilistes empruntant la rue Berval de surveiller la droite et la gauche de la rue du Vexin.

Dominique Neveu ajoute qu'il est nécessaire de repenser l'aménagement actuel de la rue du Vexin en réalisant des stationnements alternatifs pour les véhicules, de part et d'autre du carrefour.

Un groupe de travail y réfléchira. Une date est à prendre début septembre.

## **6) SECURITE ROUTIERE RUE DU GENERAL DE GAULLE**

Suite à de nombreuses interventions de la commune auprès de la Direction des Routes du Département, le Directeur a fait part de sa volonté d'engager un programme de mesure de vitesse. Cette réponse date de 2014 et rien de concret n'a été fait.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire de relancer le Département.

## **7) PLAN D' ACTIONS MUNICIPALES 2014-2020**

Alain Rochette présente le point sur chaque action. (Voir ANNEXE).

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 – FETE PAROISSIALE**

Lors de cette fête, deux barnums (propriété de Claude Dassé, ont été largement lacérés et sont inutilisables.

Monsieur Le Maire annonce que l'Evêché prend à sa charge 3054 € sur un montant total de 3393,60 €. Le solde sera réglé par la commune. Le Conseil Municipal donne son accord.

### **8.2 – PILOTAGE DES BUDGETS 2016/2017 (ANNEXE)**

Monsieur Le Maire présente un document de propositions d'actions qui devraient permettre de faire face à la diminution des dotations budgétaires prévues par l'Etat, qui s'élèvent à 15 000 € pour chacune des années 2016 et 2017. (La réduction de 15 000€ pour 2015 étant déjà prise en compte sur le Budget voté en avril). Ce document a été rédigé par la commission des finances. Il convient de la réunir, de manière à aborder efficacement l'étude des budgets 2016, puis 2017.

La commission finances se réunira de nouveau le 20 juillet prochain à 20 h 30.

### **8.3 – PARC « LOISIRS ET SPORTS » – STOP RUE DE BUTEL**

 Parc « loisirs et sports »:

Dominique Neveu constate que les panneaux d'informations, placés à droite et à gauche de la porte d'accès piétons, sont insuffisants. Il estime indispensable d'en prévoir un supplémentaire à droite de l'accès voiture.

 Stop rue de Butel :

Il manque un dispositif avertisseur de ce STOP (à placer 50 m avant).

### **8.4 – STATUE DE LA VIERGE ET L'ENFANT**

Monsieur Le Maire propose de faire remplacer la statue volée, existante (depuis 1955), vandalisée et irréparable, par une copie réalisée à l'identique.

Le coût de ce travail pourrait être pris en charge par une souscription publique associant la commune et ses habitants.

Accord du Conseil Municipal.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à **22h35**.